CoSE a écrit aux sénateurs avec les autres membres du Collectif Attention

Je vous écris au nom du Collectif Attention, une coalition d'associations engagées depuis 2019 contre la surexposition de la société aux écrans. Nous avons organisé en 2020 et 2022 des « Assises de l'attention », et avons mené plusieurs campagnes à destination des candidats aux élections locales et nationales.

Professionnels de santé, de l'éducation ou de la prévention – santé et environnement -, nos membres constatent chaque jour les dégâts causés par la hausse massive du temps d'écran, toujours plus précoce, et pour des contenus toujours plus problématiques. Avec le Collectif Attention, nous avons élaboré des propositions, dont certaines pourraient utilement enrichir la proposition de loi de Mme Janvier, adoptée le 8 mars à l'Assemblée nationale, et qui devrait – d'après notre compréhension de la navette parlementaire – être examinée au Sénat dans les prochaines semaines.

Nous souhaitons en particulier insister sur deux écueils très inquiétants, que des amendements pourraient aisément lever :

- **D'une part, le risque d'une prévention préemptée par l'industrie numérique.** L'industrie du tabac a démontré par le passé comment contrôler un discours de prévention : il suffit de financer les structures qui le diffusent, et ainsi d'influencer leur discours. Le Collectif demande donc que soit ajouté à la loi **l'obligation d'absence de tout conflit d'intérêt pour les personnes et les institutions en charge de la formation**. L'actuelle campagne nationale de sensibilisation, cofinancée par l'industrie numérique,

semble un modèle de préemption de la prévention : elle invite à « *plonger dans les écrans* » car « *comme l'eau, c'est vraiment génial* ».

- D'autre part, **la volonté du gouvernement dans le cadre des Territoires Numériques Educatifs d'équiper toutes les écoles de France dès la maternelle de tablettes dites « éducatives », entre en totale contradiction avec l'objectif de cette loi**, en sapant le travail de prévention. Sur le terrain, des collectifs de parents d'élèves et d'enseignants se montent partout en France (notamment une pétition d'ampleur à Poitiers, et le collectif national Coline) pour résister à la numérisation de l'éducation. Autant de citoyens effarés de voir l'école publique mettre dans les mains de leurs enfants des tablettes sans aucune justification pédagogique, mais dont la nocivité pour la santé et l'environnement fait consensus.

Comme l'ont demandé certains députés, **cette proposition de loi devrait interdire la présence d'écrans dans les établissements scolaires pour les enfants de moins de six ans, donc dans les écoles maternelles, et bien sûr dans les crèches.**

Alors que nos associations constatent chaque jour l'aggravation des retards de langage, des difficultés scolaires, des troubles de l'attention, du mal-être des enfants, de l'obésité, de l'addiction aux jeux vidéo, de l'exposition à des contenus choquants, du cyberharcèlement, de l'exposition aux ondes wifi et de tant d'autres maux tous directement liés à l'explosion du temps d'écran, il est temps pour la puissance publique de marquer un choix clair entre la santé des enfants et leur développement intellectuel d'une part, et les profits de l'industrie numérique d'autre part. Il faut entériner dans la loi le principe d'une prévention conséquente, donc indépendante de l'industrie numérique, et la

fin des écrans à l’école maternelle.

s.

Au plaisir d’échanger,

Bien cordialement,

Yves Marry

Délégué général de Lève les yeux

yves@levelesyeux.com

Site du Collectif Attention :

www.collectifattention.com/

Associations du Collectif attention signataires :

Alerte écrans

Agir pour l’environnement

Chevaliers du Web

CoSE

Enfance – Télé : Danger ?

Lève les yeux

Priartem